« Règlement particulier »

2ème édition de doubles Vétérans de GENAS

Les 21&22 mai 2022

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2021-2022 édictées par la FFBad et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.
2. Le tournoi est ouvert à tout(e) joueur(euse) titulaire d’une licence compétition validée dans « Poona » à la date limite du tirage au sort du 09 mai 2022. Il est accessible aux joueurs(euses) classé(e)s « N2-N3-R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12 » et non classés aussi.
3. Le Juge-Arbitre principal sera : M. Maxence VIDAL. Ses décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club.
4. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception du courrier comprenant l’inscription complète (feuille d’inscription + le paiement effectif des droits d’engagements). Il y aura un maximum de 220 joueurs sur le weekend.
5. Les tableaux proposés sont les doubles dames et hommes le samedi 21 mai 2022 et les doubles mixtes le dimanche 22 mai 2022 dans des séries composées selon la moyenne du CPPH. Un écart de 2 classements maximum pour la même paire est autorisé (Ex:R6/D8). Les tableaux seront constitués en poules (les poules de 4 et 5 seront priorisées) avec 2 sortants. Les organisateurs se réservent le droit, en consultation avec le Juge arbitre, de regrouper plusieurs séries dans un même tableau si le nombre de joueurs(euses) est insuffisant, de séparer un tableau en 2 en cas de joueurs trop nombreux, et de modifier des poules en cas d’absence de ceux qui les composent.
6. Les tableaux par discipline seront créés afin de garantir un niveau cohérent dans chaque tableau.
7. L’inscription est autorisée sur 2 tableaux et dans 2 séries différentes. Le montant de l’inscription s’élève à 20 € par joueur(euse) pour 1 tableau et 23 € par joueur(euse) pour 2 tableaux. Le mode d’inscription et de paiement se fera de façon individuelle ou via le club du joueur(euse) uniquement par chèque bancaire. On ne prend pas les virements bancaires.
8. Les volants sont à la charge des joueurs(euses). En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle : « RSL Grade 3 »
9. Les matchs se dérouleront en 2 sets de 21 points par auto-arbitrage jusqu’aux finales et dans la mesure du possible les finales pourront être arbitrées.
10. Tout joueur(euse) devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.
11. A l’appel de son nom, tout joueur(euse) ne se présentant pas dans un délai de **5 minutes** pourra être disqualifié par le Juge arbitre.
12. Le temps de préparation des joueurs(euses) (tests de volants + échauffement) est de 3 minutes à l’annonce du match par la table de marque.
13. Les horaires et l'ordre des matchs ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge arbitre. Les matchs pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu.
14. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l’accord des intéressés.
15. Tout(e) joueur(euse) désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au Juge arbitre et à la table de marque.
16. Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute ». Les volants touchant des éléments difficilement visibles comme les filins seront comptés « let » au service et en jeu (illimité).
17. Le coaching sera interdit entre les échanges. Merci de bien respecter cette indication sous peine d’avertissement et de sanction.
18. Une tenue de badminton conforme au règlement FFBaD est exigée sur les terrains. Le règlement sera affiché dans le gymnase.
19. Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite d’inscription est fixée au samedi 30 avril 2022. Le classement du joueur(euse) sera pris en compte le jour du tirage au sort soit le lundi 9 mai 2022.
20. Tout(e) joueur(euse) forfait avant la compétition devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone ou par mail et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de sanction de la Ligue.
21. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, son(sa) partenaire se doit de prévenir l’organisateur de son choix d’un(e) nouveau(lle) partenaire ou de sa non-participation. En cas de forfait de l’ensemble de la paire, la paire n°1 de la liste d’attente sera intégrée dans la série.
22. Le remboursement en cas de LA, de forfait si justifié ou d’une annulation avant la date limite d’inscription aura lieu par chèque et par courrier postal.
23. Le club de l’ESGABAD décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.
24. Un ou plusieurs photographes arpenteront le gymnase pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d’en informer la direction du tournoi.
25. La participation au tournoi implique l’adoption de tous les articles de ce règlement particulier

Le Juge arbitre principal : Maxence VIDAL

Fait à Genas le